

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, , GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël- GARDON Maxime- BOULLIER Magali.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (pouvoir donné à Danielle LACOUR).

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 05 décembre 2024.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE DE VOIRIE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'avoir une aide technique pour la commune dans le cadre de ses travaux de voirie.

Le Département de la Loire, à travers ses compétences principales, propose d'être une ressource d'ingénierie technique dont peuvent bénéficier les communes rurales, suite à la suppression de l'ATESAT (assistance technique apportée par la DDT).

Le coût des missions obligatoires (Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) est de 1 euro par habitant.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'adhérer à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par les Services Territoriaux Départementaux.**
- ✓ De signer la convention entre la commune et le Département.
- ✓ D'inscrire au budget communal 2025 le montant de l'adhésion.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce service d'ingénierie.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY.

Fait à PRADINES, le 10 Décembre 2024.
Le Maire,
Charles BRUN.